

Règlement

1. Organisation

Les épreuves du « Trail des Lavois » sont organisées par l'association « Route des 4 Châteaux » (association loi 1901, inscrite au journal officiel de mars 2008 sous le n° 8042).

2. Date et lieu de l'épreuve

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 14 mai 2023** au Château de la Madeleine à Chevreuse (78). Le départ et l'arrivée se feront dans la cour du Château.

3. Parcours, distances, tarifs et horaires

Parcours

Trois parcours sur le domaine public sont organisés :

- Une boucle, dite « Parcours découverte » accessible aux coureurs et aux marcheurs.
- Une petite boucle dite « Trail Court ».
- Une grande boucle, dite « Trail long ».

Les marcheurs ne peuvent s'inscrire que sur le « parcours découverte ». Les trois parcours empruntent des parties communes.

Distances et tarifs

Course	Dénivelé Voir nota	Places disponibles	Engagement par Coureur				Option annulation
			Du 11/02/2023 au 28/02/2023	Du 01/03/2023 au 31/03/2023	Du 01/04/2023 au 30/04/2023	Du 01/05/2023 Au 13/05/2023	
Trail Long 36,5 km	696 m	500	32 €	35 €	40 €	45 €	3 €
Trail Court 24,8 km	508 m	500	22 €	25 €	30 €	35 €	3 €
Trail Parcours Découverte 13,5 km	322 m	300	12 €	14 €	16 €	18 €	3 €
Marche Parcours Découverte 12,4 km	307 m		12 €	14 €	16 €	18 €	3 €

Nota 1: Les distances et les dénivelés positifs sont donnés ici à titre purement indicatif. et pourront évoluer sensiblement suivant les autorisations de passages.

Nota 2: Quel que soit le parcours les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Important: - Les inscriptions seront closes le 13 mai 2023 à 17h00.

Conditions annulations

L'option annulation de 3€ vous permet d'obtenir, jusqu'au **07 mai 2023 minuit**, le remboursement de l'intégralité de votre engagement (**hors coût de l'option**) dans les cas suivants :

- Impossibilité de votre part de participer à la course pour quelque raison que ce soit
- Ou annulation de la course par l'organisateur

ATTENTION : Cette option ne pourra plus être contractée après avoir validé votre demande d'inscription.

Voir info complémentaire & [6.5](#)

Horaires de départ des courses

Trail long	Départ 08h30 , briefing 15 mn avant
Trail court	Départ 08h45 , briefing 15 mn avant
Parcours découverte Trail et Marche	Départ 09h00 , briefing 15 mn avant

Pour le **Parcours découverte** les coureurs et les marcheurs partiront à la même heure. Les marcheurs devront se mettre en queue de peloton pour ne pas gêner les coureurs au départ.

4. Récompenses

4.1 L'organisation récompense les **3 premiers scratchs hommes et femmes** sur :

- Le Trail long.
- Le Trail court.
- Le Trail découverte.
- La Marche découverte

4.2 L'organisation récompense les **1^{ers} de chaque catégorie**.

5. Conditions de participation

5.1 Les épreuves sont ouvertes, sur le parcours découverte (trail ou marche) à partir de cadet (**2006-2007**), sur le Trail court à partir de junior (**2004-2005**) et sur le Trail long à partir d'espoir (**2001-2003**)

Les modalités d'inscription sur les trois parcours sont :

- Une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Ou une licence délivrée par la FSGT ou l'UFOLEP, en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Ou un certificat médical (voir modèle en annexe 1) **datant de moins d'un an à la date de l'épreuve** (Daté au plus tard du 15 mai 2022) et portant la mention « non-contre-indication à la course à pied en compétition ».
- **Pour les participants mineurs** (personne née après le 14 mai 2005): l'inscription est subordonnée à l'autorisation écrite de participer à la course par la personne exerçant l'autorité parentale et à l'attestation de cette dernière du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
(Voir formalité en [ANNEXE 2](#)).

TRES IMPORTANT : Pour le **parcours découverte** les modalités d'inscription sont **identiques** que l'on soit coureur ou marcheur

5.2 Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

5.3 L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

5.4 Les concurrents devront accepter la charte du coureur, engagement post Covid (voir & [14.3](#)).

6. Modalités d'inscriptions et d'annulation

6.1 Les inscriptions se font exclusivement par Internet sur le site de notre partenaire : « [onsinscrit.com](#) » avec paiement sécurisé.

Elles sont ouvertes du samedi 11 février 2023 à 09h00 au samedi 13 mai 2023 à 17h00

- 6.2 Le tarif des inscriptions dépend de la date de l'inscription.
Voir tableau au paragraphe 3 « [Distances et tarifs](#) ».
- 6.3 Après le paiement, le dossard ne sera remis que lorsque le certificat médical (ou la licence) aura été téléchargé via le site d'inscription en ligne (voir modèle en annexe 1) et validé par les organisateurs de la course.
- 6.4 Les organisateurs sont tenus de faire appliquer les dispositions décrites au paragraphe précédent.
- 6.5 Lors de votre inscription une option annulation de 3 euros vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **07 mai 2023 minuit**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, d'obtenir le remboursement de l'intégralité de votre engagement (**hors coût option annulation**). Au-delà de cette date, tout engagement est définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Attention : cette option annulation ne pourra plus être contractée après avoir validé votre demande d'inscription en ligne.

7. Sécurité - matériel obligatoire- assistance médicale

- 7.1 Le parcours croise ou emprunte, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter le code de la route et les priorités, et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.
- 7.2 Chaque participant du « Trail long » et du « Trail court » devra **OBLIGATOIREMENT** avoir, au départ, pour effectuer la distance définie :
- Une réserve d'eau d'un litre minimum.
 - Une réserve alimentaire solide.
 - Une couverture de survie.
 - Un gobelet.
- 7.3 L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir un téléphone portable et d'avoir indiqué son numéro dans le dossier d'inscription en ligne.
- 7.4 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place à l'entrée du Château de la Madeleine, lieu de départ et d'arrivée de la course.
- 7.5 Un dispositif sanitaire sera mis en place sur l'intégralité de l'évènement sportif dû à la pandémie du COVID-19.
- 7.6 Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de protection civile et de médecins de course. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.
- 7.7 L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.
- 7.8 Tout abandon doit être signalé auprès de l'organisation et le dossard remis à cette dernière.

8. Dossards

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et devra être entièrement lisible lors de la course.

- 8.1 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- 8.2 Les dossards seront à retirer, **du mercredi 10 mai 2023 jusqu'au samedi 13 mai 2023**, aux horaires indiqués et à l'adresse ci-dessous, sur présentation d'une pièce d'identité.

Sport 2000 Mondovélo	(350 m du RER B Gare Courcelle sur Yvette)
Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelle, 91190 Gif Sur Yvette	
<ul style="list-style-type: none">• De 16h30 à 19h00 du mercredi 10 mai au vendredi 12 mai 2023• De 10h00 à 19h00 le samedi 13 mai 2023.	

***** ATTENTION *****

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course, sauf à titre exceptionnel (Provinciaux ou étrangers) et sur présentation de l'accord préalable écrit de l'organisateur.

8.3 Une tierce personne peut retirer le dossard d'un ou plusieurs coureurs sur présentation de sa propre pièce d'identité et de la pièce d'identité (ou copie ou photo) de celle de chacun des coureurs.

9. Barrières horaires

La présence des participants est obligatoire au briefing avant course. Il appartient à chaque coureur d'être présent et attentif aux consignes de sécurité et de balisage.

- 9.1 Une barrière horaire sera appliquée sur le Trail long au **13^{ème} kilomètre** (au niveau du ravitaillement de Maincourt). **L'heure maximale de passage à ce point est figée à 10h45**. Tous les coureurs dépassant cette barrière horaire seront mis hors course (retrait du dossard) et seront rapatriés à l'arrivée.
- 9.2 L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course. Dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité et ne sera pas classé.

10. Ravitaillement

10.1 Des points de ravitaillement en eau et en solide sont disposés sur le parcours :

- **Pour le Trail long** → 2 points à Maincourt au 13^{ème} et au 20^{ème} km.
- **Pour le Trail court** → 1 point à Maincourt au 13^{ème} km.
- **Et pour tous les 3 parcours** → 1 point à l'arrivée au Château de la Madeleine avec :
Eau + solide + 1 bière locale offerte.

10.2 La présence de ces ravitaillements en eau et en solide sur le parcours ne dispense pas les participants de s'équiper pour être autonome.

11. Assurances

Responsabilité civile

11.1 Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au "Trail Des Lavois".

Individuelle accident

11.2 Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

11.3 Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature en compétition.

12. Environnement

12.1 Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.

12.2 Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage (sites traversés classés au titre de Natura 2000, intégralité du parcours au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

12.3 L'association R4C favorise l'économie locale, aide les associations liées à l'enfance et met en place des actions en faveur du respect de l'environnement.

13. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

14. Acceptation

14.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

14.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

14.3 CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement

Je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres Être équipé et utiliser Son propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet, etc.)

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté des symptômes de la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné Docteur _____

Docteur en médecine, certifie que l'examen de

M/Mme _____

Date de naissance ____ / ____ / _____

Age _____ ans

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Certificat établi à _____

Date ____ / ____ / _____

Signature du Médecin :

Tampon du Médecin :

ANNEXE 2

Pour les participants mineurs : l'inscription est subordonnée à l'autorisation parentale (voir exemple ci-dessous) de participer à la course et à l'attestation (voir exemple ci-dessous) du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (<https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/actualite/arrete-7-mai-2021-NOR-SPOV2109790A.pdf>), réalisé conjointement par le mineur et par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale.

Seule l'autorisation parentale et l'attestation sont à transmettre aux organisateurs lors de l'inscription.

La réponse au questionnaire est à conserver par la personne exerçant l'autorité parentale qui doit en ce cas pouvoir présenter le questionnaire rempli conjointement avec le mineur à toute réquisition de l'autorité judiciaire.

Attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant(e) légal de l'enfant :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à son inscription à la course :
Trail des Lavoirs édition 2023 sur la distance dekm.

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions

Fait à le.....

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame).....

Demeurant.....

et agissant en qualité de père - mère, autorise mon fils - ma fille

à participer à la course **Trail des Lavoirs Edition du 14 mai 2023**

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait le/...../..... à

Signature